

2 **Susciter la discussion sur l'oblation de servir**

3 **Qui est le nouveau chef de l'Organe d'exécution?**

4 **Une porte vers l'indépendance**

6 **La première pierre vers le service citoyen**

Oui aux civilistes à l'école!

Le projet de loi sur le service civil (LSC) a été déposé. CIVIVA salue l'orientation générale de la nouvelle loi qui prévoit plus de domaines d'affectation, une formation améliorée et des procédures optimisées. Néanmoins, il ne faut pas que la révision vise à réduire le nombre des admissions.

La troisième révision de la loi sur le service civil a une orientation claire: en ajoutant le domaine de l'enseignement, la loi permettra de créer beaucoup de nouvelles places d'affectation. Pour cela, les civilistes ne pourront et ne devront pas remplacer le personnel enseignant, mais ils compléteront le travail pédagogique de ceux-ci par un soutien et un accompagnement personnalisé venant directement en aide aux enfants. Avec des affectations dans les écoles publiques, le service civil va être encore plus ancré au sein de la société et la notoriété de ce modèle de service ainsi que l'acceptation des civilistes vont augmenter.

D'ores et déjà, la droite se mobilise contre la possibilité d'affecter des civilistes aux écoles. Mi-septembre, la Conseillère Nationale Andrea Geissbühler (UDC, BE) a déposé une motion allant dans ce sens. Parmi ses arguments, elle fait valoir que les civilistes n'ont pas de formation pédagogique et que la semaine de 42 heures d'un civiliste n'est pas compatible avec les 28 leçons hebdomadaires de 45 minutes d'un/e enseignant/e. Elle oublie par là que les civilistes peuvent apporter un soutien à plusieurs classes ainsi que pendant les pauses, la préparation et le suivi de l'enseignement.

Protection des données

Même dans le présent projet de loi, le diable se cache dans les détails: l'Organe d'exécution devrait pouvoir accéder au casier judiciaire des civilistes sans que ceux-ci y don-

nent leur accord. Cela contredit les fondements de la protection des données et CIVIVA refuse cette disposition. Les autorités doivent continuer à demander l'autorisation des personnes concernées si elles veulent obtenir des informations sur des procédures pénales en cours.

En ce qui concerne la suppression prévue du paiement des frais pour les civilistes logeant chez eux, nous la trouvons effectivement sensée. Cependant, en continuant à réduire les frais remboursables, on augmente le risque que les civilistes ayant des obligations familiales tombent dans une situation financière difficile pendant leur affectation. Ces problèmes pourraient être résolus avec la création d'un service social au sein du service civil, en analogie au service social de l'armée.

Selon la nouvelle loi, l'admission au service civil ne devrait plus être possible que pour les personnes astreintes au service. Ainsi, la participation au recrutement militaire serait obligatoire. En tant que fédération pour le service civil, nous refusons cette restriction. Toutes les personnes qui refusent le service militaire doivent avoir la possibilité de passer un examen d'aptitude civil. Ici, la loi va clairement trop loin.

Samuel Steiner, Secrétaire général CIVIVA

La prise de position détaillée de CIVIVA sur la révision de la loi peut être consultée en ligne à l'adresse www.civiva.ch ou obtenue sur demande auprès du Secréariat. Voir aussi page 5 pour d'autres informations sur la révision de la LSC.

Prix CIVIVA

Le Prix CIVIVA à Samuel Werenfels



Le 16 octobre dernier, le président du Comité de CIVIVA Heiner Studer a remis le 3ème Prix CIVIVA. Il est allé cette année à Samuel Werenfels.

Le responsable sortant de l'Organe d'exécution du service civil a fortement influencé le développement de ce dernier en Suisse pendant 25 ans. Werenfels a tout d'abord contribué à l'élaboration d'une base légale concernant la performance du travail en lien avec le service militaire vers la fin des années 1980. Puis, une fois le peuple suisse ayant inscrit un service civil de remplacement dans la Constitution, il est devenu le premier directeur de l'Organe d'exécution mettant en oeuvre ce service à la société. Au cours des dernières années, il a eu plus de 100 employés sous son aile à l'Organe central et dans les six centres régionaux.

Dans son discours, Heiner Studer a salué le lauréat pour avoir été un artisan crucial du service civil en Suisse: «Samuel Werenfels était la personne idéale pour la construction de cette institution dans notre pays. Il s'est engagé pour créer une base légale pertinente, a été créatif dans sa mise en oeuvre concrète, et a eu une compréhension et une écoute hors norme de l'ensemble des acteurs pour implanter cette nouveauté dans le paysage». Après un quart de siècle d'ouvrage, Werenfels a quitté de son plein gré l'Organe d'exécution du service civil au mois d'août, prêt à relever de nouveaux défis.

Samuel Steiner

Editorial

Susciter la discussion



Ruedi Tobler, membre du comité, président du Conseil suisse pour la paix

Il y a deux ans, la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ) a publié son rapport intitulé «Le Contrat Citoyen». Elle y analysait sans œillères idéologiques l'état de

l'obligation de servir et – en se basant sur le fait que seule la moitié des jeunes Suisses accomplissent leur service militaire ou civil – exigeait le libre-choix entre ces deux formes de service.

Ce rapport n'a pas eu d'impact visible. Il n'a en particulier pas joué de rôle dans la campagne lors de la votation sur l'abrogation de l'obligation de servir, bien qu'il proposât ce qui ressemblait à une troisième voie.

Quoi qu'il en soit, ce manque d'écho est à imputer à la CFEJ car ses

propositions ne sont pas exemptes de contradictions. Elle suggère certes l'introduction d'une obligation générale de servir tout en estimant que ceci serait à la fois «théoriquement» juste mais ne serait ni applicable, ni raisonnable étant donné l'importante proportion de travail volontaire effectué par les femmes.

Nous avons une proposition plus viable grâce au concept pour un service civil volontaire élaboré par CIVIVA, Service Civil International et le Conseil Suisse pour la Paix («Le Monde Civil» 03/2013). Une société n'est en fin de compte capable de survivre que si une grande partie de ses membres la soutiennent activement. Dans notre société de consommation, cela ne peut pas aller de soi. C'est pourquoi il faut un cadre institutionnel, de même que des incitations et des mesures d'accompagnement. Nous espérons que nos propositions susciteront plus de discussions que cela n'avait été le cas avec le rapport de la CFEJ.

Contact

Lausanne: CIVIVA, Centre pour l'action non-violente, rue de Genève 52, 1004 Lausanne; Tél. 076 615 77 73; Site internet: www.civiva.ch; Mail: secretariat@civiva.ch

Bellinzona: Centro per la non-violenza della Svizzera italiana (CNSI), Vicolo Von Mentlen 1, Casella postale 1303, 6501 Bellinzona; Tél. 091 825 45 77; www.nonviolenza.ch; Mail: info@nonviolenza.ch

Zurich: zivildienst.ch; Gartenhofstrasse 7, 8036 Zürich; www.zivildienst.ch; Tél. 044 450 37 37 (Lundi-Vendredi 14-18h); Mail: beratungsstelle@zivildienst.ch;

Berne: Daniel Costantino, Haslerstrasse 21, 3008 Bern; www.armymuffel.ch; Tél. 077 459 49 36; Mail: info@armymuffel.ch

Bâle: Consulats chez Bruno (061 815 82 42 / 061 411 26 19) et Piet (079 563 04 44)

Impressum

«Le Monde Civil» numéro de Décembre 2013; 13^{ème} édition; paraît 4 fois par an

Abonnement annuel Fr. 25.– Pour les membres de CIVIVA, de l'ASC et de zivildienst.ch l'abonnement est inclus dans la cotisation. Paiement de l'abonnement: CCP 85-594763-0, mention «Abo»

Editeur: CIVIVA, Case postale 9777, 8004 Zurich

Distribution: Le Monde Civil, Zurich, redaction@civiva.ch

Rédaction: Samuel Steiner, Louis Honegger, Lukas Leuzinger, Piet Dörflinger, Alois Vontobel

Contributions: Ruedi Tobler, Simon Scheiwiller

Traduction: Gérard Duc, Gaëtan Morel, François Mercier, Jérôme Strobel

Tirage: 2000 ex.

Impression: Ropress, Zürich. Imprimé avec de l'énergie provenant de sources renouvelables et sans incidence sur le climat

Devenez membre!

CIVIVA soutient le maintien et le développement du service civil.

CIVIVA exige de bonnes conditions d'engagements pour les civilistes.

CIVIVA conjugue toutes les forces qui soutiennent le service civil.

CIVIVA est soutenue par un large éventail politique – car le service civil est une question qui concerne tout le monde.

Toutes les organisations, établissements et personnes privées qui souhaitent soutenir le service civil sont bienvenus en tant que membres de CIVIVA.

Plus d'informations: www.civiva.ch

Contact: CIVIVA, Centre pour l'action non-violente, rue de Genève 52, 1004 Lausanne, Mail: secretariat@civiva.ch

Compte de dons: CCP 85-594763-0



Pas à pas vers le but

Christoph Hartmann a travaillé durant des années pour la Croix-Rouge dans des zones de conflit à travers le monde. Cette expérience lui sera utile en tant que nouveau chef de l'Organe d'exécution du service civil car il sait que de petits changements peuvent déboucher sur de grandes choses.



Christoph Hartmann dirige l'Organe d'exécution depuis le mois d'août. Photo: ZIVI

La décoration dans le bureau de Christoph Hartmann rappelle un musée d'ethnologie. Des figurines en bois du Rwanda, un coffre ouvragé de Birmanie et un exotique bol à riz du Sri Lanka ornent la pièce.

Un simple coup d'œil à son bureau le montre: l'homme qui est à la tête de l'Organe d'exécution depuis le mois d'août a vu beaucoup du vaste monde. Après ses études de droit et plusieurs emplois dans diverses œuvres d'entraide, il a travaillé seize ans pour le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Il a rendu visite à des prisonniers, réuni des familles et prodigué des conseils juridiques. Ses missions l'ont amené en Afrique, en Asie du sud-est et au Kosovo, avant d'être chef de délégation au Kirghizistan. Le voici revenu en Suisse. «À 46 ans, j'ai pensé qu'il était temps de mettre un peu de tranquillité dans mon existence», explique-t-il à propos de son retour.

Christoph Hartmann n'a pourtant pas eu beaucoup de temps pour s'habituer à son nouveau poste. Le service civil est face à de nombreux défis. Il y a par exemple la future loi sur le service civil qui sera bientôt discutée au parlement. Un débat qui pourrait déboucher sur l'intégration du service civil

dans la protection civile.

Lorsque Christoph Hartmann a quitté la Suisse en 1996, le service civil n'existait pas encore. Aujourd'hui, il y a plus de 30 000 civilistes actifs. Au cours des premières semaines et des premiers mois à son poste, le nouveau chef s'est plongé dans l'histoire et le rôle actuel du service civil. Il a rendu visite à des établissements d'affectation et s'est entretenu avec des civilistes. Il se souvient en particulier d'une visite dans une maison de retraite à Berne. «J'y ai parlé avec un jeune homme qui s'est aperçu au fil de son affectation qu'il souhaitait travailler dans le domaine des soins», raconte-t-il.

De telles expériences sont importantes pour Christoph Hartmann. «Nous voulons que tous ceux qui choisissent la voie du service civil en retirent une expérience positive. C'est ce que moi-même j'ai toujours recherché dans ma vie.»

Guider, pas être guidé

Son prédécesseur, Samuel Werenfels, avait déploré le manque d'alliés politiques du service civil dans un entretien publié dans «Le Monde Civil» (02/2013) peu avant sa démission. En arrière-plan de cette déclaration, il

y avait un rapport dans lequel le Conseil fédéral proposait d'intégrer le service civil à la protection de la population. L'Organe d'exécution avait in extremis réussi à modifier la formulation du rapport, sans pour autant obtenir de résultat concret. «Nous ne sommes pas soutenu en ce qui concerne la politique de sécurité», estimait alors Samuel Werenfels.

Son successeur veut que cela change. «Mon but, c'est que nous puissions participer aux discussions concernant l'obligation de servir, la politique de sécurité et le rôle du service civil de remplacement pour les personnes astreintes au service militaire. Nous ne voulons pas uniquement être guidés, nous voulons guider nous-mêmes en tant que centre de compétences pour le service civil», déclare Christoph Hartmann. Un service civil qui doit aussi avoir voix au chapitre au sein du groupe de travail sur l'obligation de servir qui s'occupera de l'avenir de cette obligation en se basant sur le rapport gouvernemental. En fin de compte, comme le souligne le nouveau chef de l'Organe d'exécution, il ne peut pas uniquement s'agir de ne défendre que ses propres intérêts. «Il est important que nous ne nous isolions pas de cette discussion.»

Plus des places d'affectations

Samuel Werenfels a participé de manière significative à la mise sur pied du service civil en Suisse et a dirigé l'Organe d'exécution depuis sa création. Christoph Hartmann s'inscrit à présent dans la continuité. Ainsi, il souhaite élargir encore l'offre des places d'affectation. Un premier pas dans cette direction tient à la nouvelle loi sur le service civil, qui permettra l'engagement de civilistes dans les écoles. Les affectations dans l'agriculture et la protection du paysage en milieu alpin, de même que dans les soins à domicile, seront développées.

Les nombreuses questions ouvertes quant à l'avenir de l'obligation de servir – et la pression politique constante sur le service civil – feront en sorte que le nouveau chef de l'Organe d'exécution ne s'ennuie pas. Christoph Hartmann tirera profit de ses expériences dans des zones de crise à travers le globe. «J'ai appris qu'on pouvait améliorer le monde avec des petits pas qui n'ont l'air de rien mais qui font une grande différence dans la vie des individus.»

Question au Docteur Civiva

J'ai d'ores et déjà effectué mon affectation longue. L'année prochaine je termine mes études de Master et je désire effectuer ensuite une nouvelle affectation. Jusqu'à présent je pensais obtenir 80 % du salaire que je pouvais potentiellement espérer mon Master en poche. Un ami m'a cependant raconté que la caisse de compensation le lui avait refusé et qu'il recevait uniquement l'indemnité de base. Que puis-je faire pour être correctement payé ?

Le but de l'allocation pour perte de gain (APG) est de compenser le salaire qu'on aurait potentiellement gagné si l'on n'avait pas été astreint au service. A partir de 145 jours de service, 80 % de ce salaire appartient au civiliste. Depuis peu cependant, certaines caisses de compensation argumentent qu'un poste n'est pas garanti à la fin des études et qu'il ne peut plus être automatiquement question d'exiger un salaire potentiel en fonction de ta formation. La charge de la preuve se trouve à présent du côté du civiliste. Tu dois ainsi prouver que tu aurais réellement pu gagner un salaire déterminé à la fin de tes études.

La manière de le prouver est différente selon la caisse. Une première manière consiste à effectuer au moins trois postulations entre la fin de tes études et le début de ton affectation, bien que tu n'aies aucune chance d'être engagé. La seconde manière consiste à ce qu'un employeur confirme qu'il t'aurait engagé à un salaire déterminé si tu n'avais pas dû effectuer ton service civil. Certaines caisses exigent même que tu apportes les deux preuves.

S'il ne t'est pas possible d'apporter cette preuve avant le début de ton affectation, tu peux l'apporter ultérieurement. Dans ce cas tu reçois uniquement l'indemnité de base durant ton service civil et si tu es engagé dans les deux mois qui suivent la fin de ton affectation tu peux rétroactivement exiger la différence auprès de la caisse de compensation. Quel que soit le cheminement que tu décides de suivre, tu devrais absolument conclure avant ton affectation un accord écrit avec ta caisse.

Piet Dörflinger

Plus des informations sur le service civil: <http://www.zivi.admin.ch>

Une porte vers l'indépendance

Les affectations sociales sont une des affectations prioritaires du service civil avec celles dans le secteur de l'environnement. C'est dans un centre pour personnes toxicodépendantes que Paul a décidé de faire son affectation prioritaire de 6 mois. Rencontre avec le civiliste pour parler de son quotidien.

Voilà déjà 2 mois qu'il effectue son service civil à l'association «Entrée de Secours», centre de prise en charge ambulatoire de l'Ouest vaudois. Ce centre situé à Morges, est ouvert depuis 1997 et accueille du lundi au vendredi une quarantaine de personnes par jour.

Paul, 26 ans, genevois d'origine a toujours été concerné par le social sous tous ses aspects. Bénévole depuis 6 ans dans une association socio-culturelle genevoise, il a décidé d'effectuer sa première affectation du service civil dans un EMS à Versoix. Il s'est ensuite lancé dans une formation universitaire de 3 ans en psychologie à l'Université de Genève. Après un stage de psychologue en formation dans un centre pour adultes souffrant de troubles psychiques en Valais, c'est dans l'optique de comprendre les problématiques liées à la toxicomanie et de connaître le tissu d'aide social suisse romand que Paul a déposé une demande d'affectation à l'association «Entrée de secours». Après ces diverses expériences professionnelles, il souhaite achever sa formation académique dans le domaine de la psychologie clinique.

En effet, l'expérience acquise lors des différentes affectations du service civil peut permettre de cibler et préciser ses objectifs professionnels. En cela, il est une réelle aide à la formation.

Être à l'écoute

Les journées pour le civiliste sont assez variées: préparer les repas en commun qui ont lieu tous les jeudis midi, accompagner et motiver les usagers à des séances de sport ou encore accomplir des tâches administratives. On lui demande aussi de s'acquitter des tâches de transport, que ce soit d'aider un usager à déménager ou amener quelqu'un à l'hôpital.

Mais le point central de son affectation reste d'être à l'écoute des usagers. Leur problématique est souvent complexe et multicausale, raconte-t-il. «J'essaie donc d'être à l'écoute de leurs besoins et d'y répondre du mieux que je peux dans la limite du possible, de concert avec les autres membres de l'équipe. Certains ont juste besoin de raconter leur histoire et d'avoir quelqu'un qui soit présent et bienveillant envers eux.» Les usagers viennent au centre de manière volontaire et



«J'ai l'impression d'être présent pour des gens qui sont réellement dans le besoin», dit Paul (droite). Photo: Entrée de Secours

dans la plupart des cas ils y sont orientés pour permettre un suivi régulier de leur situation ou de leur traitement de substitution à la méthadone. En 2010, 18'000 personnes environ ont bénéficié de ce traitement selon les chiffres d'«Addiction Suisse».

Cependant, le centre ne s'acquitte pas seulement de ce suivi. En effet, il offre aussi aux usagers un suivi psychologique, médical, paramédical ou encore une aide administrative pour les personnes ayant, par exemple, de la peine à gérer leurs factures. C'est avec ces différents appuis, que les personnes toxicodépendantes peuvent parvenir à se défaire de leur addiction, se responsabiliser et se resocialiser. Quand on lui demande le sentiment qu'il a en fin de journée, Paul répond: «J'ai l'impression d'être présent pour des gens qui sont réellement dans le besoin, le milieu des toxicomanes est stigmatisé et beaucoup se sentent rejetés. Ici, au centre «Entrée de Secours», on leur offre un lieu où ils ne se sentent pas jugés.»

Le civiliste participe aussi au colloque hebdomadaire de l'équipe, lors duquel sont abordées les problématiques individuelles ou l'organisation interne du centre.

Dans une société où les marginaux sont de plus en plus montrés du doigt et mis à l'écart, l'association «Entrée de Secours» offre une réelle porte d'entrée à la réhabilitation sociale de ces personnes.

Louis Honegger

Prix CIVIVA**Polémique autour d'un pull-over**

Quand l'Organe d'exécution du service civil a introduit les vêtements spéciaux pour les civilistes en 2009, il comptait ne recevoir que peu d'intérêt de la part des civilistes. La collection vivotait depuis des années jusqu'à ce que, depuis octobre passé, elle fasse soudainement sensation dans l'ensemble de la Suisse, pas du tout comme l'Organe d'exécution l'avait imaginé. Le déclencheur a été l'arrestation d'un groupe d'activistes de Greenpeace en Russie qui avait tenté de s'introduire sur une plateforme de forage de Gazprom. Parmi les personnes arrêtées, il y avait aussi un Suisse, et il portait un pull-over du service civil. L'activiste ne violait pas la loi pour autant: les vêtements du service civil ne sont pas des uniformes et ils peuvent aussi être portés durant le temps libre. Néanmoins, l'Organe d'exécution du service civil ne s'est pas réjoui que ses vêtements soient utilisés dans le cadre d'une action politique. Il examine ainsi à présent l'introduction de nouvelles règles sur le port des habits du service civil. (red)

Brèves**Quatre interventions des Verts**

Après que l'initiative sur l'obligation de servir du GSSa ait échoué dans les urnes, le parti des Verts se préoccupe du service civil. Dans la semaine qui a suivi le 22 septembre, il a tout de suite déposé quatre interventions sur ce thème au parlement. Leurs idées ne sont toutefois pas nouvelles. Deux des propositions demandent l'introduction d'une obligation de servir générale. Une motion similaire des Verts libéraux avait été refusée peu auparavant au Conseil national. Les Verts proposent une durée de service obligatoire de 6 à 12 semaines. «L'obligation générale de servir développe le sens du volontariat et ainsi la sensibilité pour notre système de milice», est-il argumenté. Les Verts demandent également l'ouverture du service civil, afin que les femmes, les étrangers et les inaptes au service militaire puissent effectuer un service civil volontaire. La quatrième proposition vise à adapter la durée du service civil afin que les civilistes ne doivent plus effectuer un service d'une durée de 1,5 fois celle des soldats. (red)

Brèves**zivildienst.ch sera intégré à CIVIVA**

Durant des années, l'association zivildienst.ch a conseillé des milliers de jeunes hommes en Suisse allemande souhaitant effectuer le service civil ou ayant juste des questions sur l'obligation de servir. Cependant, au cours des dernières années la situation financière de l'association est devenue de plus en plus difficile. Le rythme du service de consultation ne pouvant par conséquent plus être maintenu, zivildienst.ch a souhaité fusionner avec CIVIVA. Les comités des deux associations suggèrent aux membres de zivildienst.ch d'intégrer CIVIVA lors de l'assemblée générale début 2014. Ainsi, bien que dans un cadre plus réduit, les consultations pourront toujours être offertes.

Avec cette fusion, les forces du service civil en Suisse continueront d'être liées. Il y a un an, la permanence du service civil à Genève s'est dissoute. Depuis, beaucoup de ses anciens membres ont rejoint CIVIVA. Avec l'intégration de zivildienst.ch, le nombre des membres de la fédération va continuer à croître. (red)

Nouvelles de l'Organe d'exécution du service civil (ZIVI)**Révision de la loi: suppression de la limite d'âge**

La procédure de consultation relative à la révision partielle de la loi sur le service civil (LSC) est close et les résultats sont en cours d'évaluation. L'exécution du service civil doit être adaptée aux nouvelles bases juridiques de l'armée, ce qui implique notamment de supprimer la limite d'âge actuelle.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Vollzugsstelle für den Zivildienst ZIVI
Organe d'exécution du service civil ZIVI
Organo d'esecuzione del servizio civile ZIVI

L'armée doit réduire ses effectifs. C'est la pierre angulaire du projet «Développement de l'armée» (DEVA). Le DDPS propose d'abaisser le nombre des départs d'école de recrues à deux par année et de réduire la durée des cours de répétition à deux semaines. Les modifications des bases légales de l'armée ont des conséquences pour le service civil, c'est pourquoi le Conseil fédéral a mené une procédure de consultation relative à la révision de la loi sur le service civil.

Les civilistes devront désormais accomplir leurs jours de service dans le laps de temps qu'ils auraient eu pour faire leur service militaire, et non plus avant d'atteindre l'âge de 34 ans. La durée de cette période dépend de l'arme à laquelle ils étaient attribués. Les personnes admises au service civil avant l'école de recrues, c'est à dire avant d'être incorporées dans l'armée, doivent accomplir leurs jours de service dans les douze ans suivant leur ad-

mission. Ce délai devrait laisser une marge de manœuvre suffisante pour concilier service, formation, vie professionnelle et vie familiale.

Journée d'introduction avant l'admission

Certaines modifications de la loi ont pour but de permettre au Conseil fédéral de continuer à assurer une exécution simple et efficace. Les (futurs) civilistes devront à présent participer avant l'admission à une journée d'introduction, afin qu'ils s'interrogent sérieusement en amont sur les conséquences de leur décision. Dans le but d'éliminer une inégalité de traitement entre civilistes et militaires, le Conseil fédéral demande la suppression de l'indemnité pour l'utilisation du logement privé.

Nouveau domaine d'activité

Le Conseil fédéral propose également de créer de nouvelles places d'affectation pour

les civilistes: en créant le domaine d'activité «instruction publique», il offre aux écoles la possibilité de recourir à des civilistes pour prêter main forte à leur personnel. Les affectations ne devraient pas se limiter à de l'assistance à l'intérieur des salles de classe: surveillance des récréations, aide aux devoirs, pendant les repas ou à la conciergerie, voilà autant de tâches où les civilistes pourront se rendre utiles, de l'école enfantine au degré secondaire II.

Développement de la formation

La mise en œuvre d'une motion du conseiller national Walter Müller conduit à un renforcement de la formation. Le Conseil fédéral propose de rendre les cours de formation obligatoires pour tous. La durée de ces cours est prolongée et peut atteindre jusqu'à trois semaines, de façon à augmenter l'utilité des affectations qui s'ensuivent. (ZIVI)

Secrétariat en Suisse romande

L'association pour la promotion du service citoyen est née

Après quatre années de réflexions et d'échanges sur les diverses formes que pourrait prendre un engagement solidaire à Genève, la première pierre pour la mise en place d'un service citoyen vient d'être posée dans la ville du bout du lac. Retour sur les fondements du service citoyen, ses buts ainsi que sur ses objectifs futurs.

La création de l'APSC est une concrétisation qui voit le jour après quelques années de réflexion sur le service citoyen à Genève; ses statuts ainsi que son comité ont été élus et approuvés le mercredi 6 novembre passé à la maison de quartier de Chausse-Coq. Formée par des personnes déjà actives dans divers milieux associatifs, cette association, présidée par Sylvain Froidevaux (anthropologue et enseignant à la Haute école d'art et de design HEAD) a pour but de promouvoir et développer un «service citoyen» ouvert à toutes et à tous.

Comme déterminé dans ses statuts, «Le service citoyen se définit sous la forme d'un service volontaire à la société visant à promouvoir les valeurs de solidarité, de citoyenneté et de cohésion sociale, à travers des projets individuels ou collectifs dont les principaux champs d'application sont l'action sociale et communautaire, la culture et l'environnement.» Il ne s'agit pas de proposer du bénévolat ou un emploi, mais plutôt de mettre en place une structure qui offre la possibilité d'élargir ses horizons personnels tout en contribuant à l'intérêt général, au brassage social et culturel, à l'ouverture et à la formation en reconnaissant le temps et les compétences fournies par les personnes faisant le service citoyen tout comme les institutions mandantes.

Exemple belge

Ce projet d'envergure cantonale se calque sur l'exemple belge du service citoyen (www.service-citoyen.be). Créé sous forme de projet pilote en 2007, il compte aujourd'hui plus de 100 organisations, fonctionne au niveau national et bénéficie de soutiens politiques.

Plus concrètement, pour encourager les services à la citoyenneté l'APSC vise à participer à la mise en œuvre d'un ou de plusieurs projets pilotes sur le territoire du canton de Genève et à s'engager notamment dans des mandats à échelle locale. Les formes du service citoyen seraient vastes et variées: assister une personne ayant un handicap, visiter une personne âgée souffrant de solitude, s'engager pour l'agriculture biologique, participer à l'intégration de migrants en dispensant des cours de français ou encore devenir moniteur pour un camp de vacances. Les objectifs actuels se bornent encore à



Le service citoyen devrait promouvoir les valeurs de solidarité et de citoyenneté. Dessin: Kanar

l'échelle cantonale, mais pourquoi pas s'étendre à d'autres régions dans les années à venir.

A terme, L'APSC a pour but de créer une plate-forme regroupant institutions, associations et toutes personnes intéressées à définir la forme du service citoyen et à réunir les moyens de sa mise en œuvre. C'est cette plate-forme qui est appelée à gérer le service citoyen de manière effective. L'APSC n'est, pour l'instant, qu'un outil destiné à regrouper les personnes et les organisations qui pourraient se sentir concernées ainsi qu'à promouvoir un service citoyen ouvert à toutes et à tous. Mais à l'avenir, cette association deviendra le nerf de la future plateforme en servant de lien entre les différents membres de celle-ci.

Réunions ouvert à tous

De part sa nature nouvelle, les contours exacts de ce projet doivent encore être précisés. C'est pour cette raison que les réunions du comité sont ouvertes aux membres de l'association mais aussi, et cela est singulier, aux personnes intéressées à contribuer au développement du projet de service citoyen.

Bien que régionale, la création de l'APSC est un premier pas consistant et re-

marquable vers une forme de cohésion sociale concrète et utile à toutes et à tous.

Louis Honegger, responsable de la Suisse Romande
Contact: secretariat@civiva.ch

Bref historique

2009: Création du groupe indépendant de réflexion sur le Service citoyen de Genève qui se réunit de manière informelle pour proposer une nouvelle opportunité d'engagement envers la communauté

2010: Déposition d'un projet de «Service Citoyen» auprès de l'assemblée constituante genevoise. Le projet a été rejeté

2011: Création du site web www.service-citoyen.ch dans le cadre d'un mémoire de fin d'étude de la Haute Ecole de Travail Social de Genève de Bastien Pascia et Sandro Mazzeo

2011: Journée de réflexion sur le service citoyen organisé par le groupe indépendant de réflexion sur le Service citoyen, la Permanence Service Civil et l'association Eirene Suisse pour présenter les formes déjà existantes de service citoyen en Europe et discuter des possibilités genevoises

2012: Rencontres et auditions dans la perspective d'un premier projet pilote

2013: Création de l'APSC (1h)